

## **Service Hivernal**

**2006/2007**

### **INFORMATION DES USAGERS DE LA ROUTE**

En hiver, une des missions importantes de la direction départementale de l'équipement est d'assurer la lutte contre le verglas et la neige, afin d'assurer le plus possible la viabilité des routes nationales et départementales.

COFIROUTE a en charge cette mission sur l'autoroute A.81 en Mayenne.

Malgré la mobilisation d'importants moyens humains et matériels, les routes ne peuvent cependant pas être traitées de la même manière et dans les mêmes délais. En effet, l'Etat et le Conseil Général sont amenés à déterminer des priorités dans l'entretien. Ainsi les routes desservant les zones économiques, hôpitaux, centre de secours etc.. et les routes où la circulation est importante sont privilégiées. Par ailleurs, les conditions climatiques différentes entre le nord et le sud du département sont prises en compte également dans l'organisation de la surveillance du réseau. Le nord du département bénéficie d'équipes de surveillance et de matériels en plus grand nombre car les situations de crise climatique sont plus fréquentes. La carte jointe indique les niveaux de service par priorité pour l'hiver 2006/2007.

Il peut arriver exceptionnellement que sous l'effet conjugué de tous les facteurs aggravants, une partie du réseau routier demeure difficilement praticable:

- températures très basses,
- chutes de neige en continu,
- vent,
- densité du trafic,
- accidents ou véhicules lourds bloqués par défaut d'équipement,
- .....

C'est la raison pour laquelle la DDE rappelle à tous les usagers de la route que la vigilance et la prudence doivent toujours guider la conduite à tenir dans ces circonstances.

A cette fin, elle propose de suivre les conseils portés sur les fiches jointes.

En cas d'intempéries exceptionnelles, une cellule de crise est réunie au parc de l'équipement le matin à 6h00 pour faire le bilan des interventions de la nuit. Cette cellule recueille les informations sur l'état de la route à destination des maîtres d'ouvrage : préfecture et conseil général, et des médias.
---